



**Conseil Municipal**  
**Vendredi 03 septembre 2010 à 19 heures**  
*Hôtel de Ville (Salle Gustave Héon)*

**Ordre du jour**

- 1) Attribution de subventions aux associations.  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire*
- 2) Travaux d'assainissement – Extension du réseau d'eaux usées communes de Bernay et Saint Aubin le Vertueux – choix de l'entreprise de travaux et approbation du projet et du montant prévisionnel de l'opération.  
*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*
- 3) Approbation du contrat de gestion déléguée concernant l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement et autres manifestations – approbation du choix du délégataire et autorisation de signature.  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire.*
- 4) Restauration du lavoir - ruelle du Cagnard – Demande de subvention au titre du chapitre 67-51, article 10 « Travaux divers d'intérêt local » auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outremer et des Collectivités Territoriales.  
*Rapporteur : Madame Françoise TURMEL, Adjointe au Maire.*
- 5) Cession du bâtiment communal, sis 14 bis, rue du 11 Novembre 1918, au profit de la SCI foncière Cherioux.  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire.*
- 6) Rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle de terrain nu cadastrée section ZA n° 8 à Malouve.  
*Rapporteur : Madame Anne LIBERT.*
- 7) Travaux de signalétique – Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel.  
*Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire.*
- 8) Dénomination d'une voie piétonnière : Promenade Gaston Lenôtre.  
*Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT.*

- 9) Modification de la prime de service et de rendement de la filière technique.  
*Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire.*
- 10) Effectif théorique du personnel municipal – Modification du tableau des effectifs.  
*Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire.*
- 11) Renouvellement de l'agrément « animation globale et coordination » du centre social auprès de la CAF de l'Eure.  
*Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire.*
- 12) Travaux d'amélioration sur des espaces verts et immeubles propriétés de la SILOGE – Participation financière de la ville.  
*Rapporteur : Monsieur Christopher SANDIN.*
- 13) SILOGE – garantie d'emprunt – modification de la durée de l'emprunt  
*Rapporteur : Monsieur Christopher SANDIN.*
- 14) Passation d'avenants aux conventions de participation financière avec les bailleurs sociaux pour l'entretien de leurs espaces verts.  
*Rapporteur : Madame Françoise TURMEL, Adjointe au Maire.*
- 15) Convention de dépôt entre les musées de Bernay et d'Elbeuf.  
*Rapporteur : Madame Michèle BLOTIERRE.*
- 16) Adoption du nouveau règlement général du service des cimetières de la ville de Bernay.  
*Rapporteur : Monsieur Gérard BERVILLE.*
- 17) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Octroi de subventions.  
*Rapporteur : Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire.*
- 18) Indemnité compensatrice de logement aux instituteurs non logés – fixation du taux de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
*Rapporteur : Madame Virginie LIBERT-LALAGUE, Adjointe au Maire.*
- 19) Approbation du Compte Administratif 2009 de l'EPIC Office de Tourisme.  
*Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire.*
- 20) Présentation du rapport annuel 2009 sur le service de l'eau et le service de l'assainissement.  
*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*
- 21) Service de l'Eau – Remplacement des filtres de l'usine d'ultrafiltration – Autorisation de lancer la consultation.  
*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*
- 22) Décision Modificative – Budget annexe du service de l'eau.  
*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

23) Convention de facturation de l'eau distribuée par les syndicats – Changement de modalité et de prestataire.

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

24) Questions Orales.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010**

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le trois septembre deux mille dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt sept août deux mille dix, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

**Etaient présents :** Mr MAUREY, Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mr BONAMY, Mme LIBERT-LALAGÜE, Mme LIBERT, Mr BAROCHE, Mme LE GRAND, Mr BERVILLE, Mme DAVID, Mr SANDIN, Mme ANGOT, Mme LE GAL, Mr JOSSE, Mme BRANLOT, Mr WIRTON, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mme DUBUS, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

**Ont donné procuration :** Mme BARRE à Mme LE GRAND, Mr SOURDON à Mr MAUREY, Mr BETOURNE à Mr QUINTON, Mr BENA à Mr BONAMY, Mme BLOTIERRE à Mr BERVILLE, Mr GERMAIN à Mme DELANYS.

**Absents :** Mme TURMEL, Mr BOHARD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

\*\*\*\*\*

#### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2010**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire*

Le Conseil Municipal à l'unanimité,  
(Madame David, Présidente de l'Association solidarité plus, n'a pas pris part au vote)

**S' EN RAPPORTANT** à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

**DECIDE** d'attribuer :

#### **Au titre d'une subvention de fonctionnement :**

- 19 330 € à l'association Bernay Petite Enfance

- 500 € au SCB section karaté
- 50 € à l'association les Déportés Résistants Patriotes section de Bernay

**Au titre d'une subvention exceptionnelle :**

- 300 € à l'association Bernayenne des Collectionneurs
- 500 € à l'association Solidarité Plus

**AUTORISE** le trésorier municipal à en effectuer le règlement dès que le mandat correspondant lui sera transmis.

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES COMMUNES DE BERNAY ET SAINT-AUBIN-LE-VERTUEUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET APPROBATION DU PROJET ET DU MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

Dans le cadre du schéma d'assainissement collectif, la première partie des travaux de raccordement au tout-à-l'égout va être engagée sur les secteurs est de Bernay (rue du Haras, côte de Beaumesnil et Butte-Madame).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'assainissement est intervenue du 2 juin au 19 juillet 2010.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 23 août 2010. Ils ont émis un avis favorable sur le choix du groupement solidaire formé par les entreprises SARC (mandataire), située 1 avenue du Chêne vert 35653 LE RHEU, et EHTP, située 12 rue de Rouen 27950 SAINT MARCEL, pour un montant de travaux de 553 690,00 € HT soit 662 213,24 € TTC.

Ainsi, le montant global de l'opération est de 662 121,54 € HT soit 791 897,36 € TTC.

Il se décompose comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 39 829,14 € HT soit 47 635,65 € TTC,
- travaux : 553 690,00 € HT soit 662 213,24 € TTC,
- divers et imprévus (7% des travaux) : 38 758,30 € HT soit 46 354,93 € TTC,
- étude géotechnique : 10 586,00 € HT soit 12 660,86 € TTC,
- levés topographiques : 4 750,00 € HT soit 5 681,00 € TTC,
- coordination de la sécurité et de la protection de la santé : 2 945,00 € HT soit 3 522,22 € TTC,
- essais de fin de travaux : 11 563,10 € HT soit 13 829,47 € TTC.

Pour financer cette opération, la ville de Bernay va solliciter une subvention, ainsi qu'un prêt à taux zéro remboursable sur 15 ans, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**S'EN RAPPORTANT** à l'avis favorable émis par les membres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 août 2010,

**S'EN RAPPORTANT** à l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Finances

et développement économique » en date du 25 août 2010,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement, Eau et Assainissement en date du 26 août 2010,

APPROUVE le projet de travaux de raccordement à l'assainissement collectif,

VALIDE le montant prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et toutes autres aides financières susceptibles d'être allouées à ce projet.

DECIDE de conclure avec le groupement solidaire formé par les entreprises SARC (mandataire) et EHTP.

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conduite de ce projet.

**APPROBATION DU CONTRAT DE GESTION DELEGUEE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT (ET AUTRES MANIFESTATIONS) – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire*

Le rapporteur rappelle que :

Par délibération du 17 décembre 2009 rendue exécutoire le 28 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le principe du renouvellement de la Délégation de Service Public concernant l'exploitation des marchés d'approvisionnement et foires sur le territoire communal.

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public paru au BOAMP le 15 janvier 2010 et dans la revue « Les Marchés Hebdo » le 21 janvier 2010.

Vu l'examen des candidatures et des offres, l'avis de la commission d'ouverture des plis sur les deux candidats retenus pour la phase de négociation, les sociétés GERAUD et Nouveaux Marchés de France.

Vu la synthèse du déroulement des négociations avec les deux entreprises, et le choix de l'entreprise GERAUD,

Vu le projet de contrat d'exploitation rédigé à la fin des négociations qui reprend les caractéristiques existantes de l'organisation des foires et marchés et prévoit que :

d'autres manifestations pourront être organisées aux dates et emplacements définis, en concertation avec le délégataire, par arrêté municipal, telles que des marchés thématiques ou nocturnes.

Le traité, d'une durée de 9 ans avec possibilité de résiliation par périodes triennales propose une hausse annuelle des tarifs limités à 3% pendant les cinq premières années, la première hausse s'appliquant dès le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et selon le tableau ci-joint :

<u>Marchés :</u>	<u>Oct 2010</u>	<u>Oct 2011</u>	<u>Oct 2012</u>	<u>Oct 2013</u>	<u>Oct 2014</u>
- Abonnés .....	0,90	0,93	0,96	0,99	1,02
- Non abonnés .....	1,81	1,86	1,92	1,98	2,04
<u>Foire aux arbres :</u>					
- Exposants de toutes sortes ...	5,59	5,76	5,93	6,11	6,29
<u>Marchés nocturnes ou à thème</u>					
- Exposants de toutes sortes	3,05	3,14	3,23	3,33	3,43
<u>Redevances :</u>					
Marché, redevance pour raccordement électrique					
- Par commerçant et par prise ...	1,92	1,98	2,04	2,10	2,16

A partir de la 6<sup>ème</sup> année, les tarifs et redevance seront révisés en application de la formule de révision suivante :

$$K = \frac{S_n}{S}$$

chacun des paramètres ayant la signification suivante :

K = Coefficient de variation du tarif tel qu'il est défini au présent contrat.

S = Indice des taux de salaire horaire (référéncé au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment sous le code ENS-O), ensemble des secteurs non agricoles - base 100 en décembre 1998 - valeur connue au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

S<sub>n</sub> = Dernier indice connu au moment de l'application de la clause de réactualisation

La Ville recevrait une redevance annuelle et forfaitaire de 25 000 € qui sera actualisée conformément à la formule ci-dessus à compter de la sixième année.

Vu l'avis de la fédération nationale des syndicats de commerçants des marchés de France rendu le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et celui du syndicat des commerçants non sédentaires de Rouen et sa région rendu le 2 juillet 2010.

Les membres de l'Assemblée sont appelés à se prononcer sur le projet de contrat relatif à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'issue du vote suivant :

- Abstention : 08 : (Mmes DIONIS, DUBUS, VARANGLE, PITETTE, Mrs LAUNAY, DIDTSCH, MESNILDREY, LEROOY)
- Favorable : 23

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

CONSIDERANT le bien fondé de l'exposé du rapporteur,

APPROUVE le projet de contrat relatif à la Délégation du Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville, et la nouvelle tarification des emplacements de marché qui en découle,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le dit contrat d'exploitation avec l'entreprise GERAUD.

**RESTAURATION DU LAVOIR RUELLE DU CAGNARD –DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CHAPITRE 67-51, ARTICLE 10 « TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL » AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTREMER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire.*

Afin de compléter l'aménagement des cheminements le long des Berges du Cosnier permettant de relier le Pont Delamotte à la ruelle du Cagnard, la municipalité souhaite réaliser la rénovation du lavoir existant situé sur ce site. Ces travaux permettraient de parfaire la qualité du site.

Un projet de restauration consistant à refaire l'ensemble des maçonneries extérieures du lavoir, la toiture en tuiles plates et recréer les ouvertures pour permettre l'accès aux bords de l'eau, a été réalisé par les services techniques municipaux.

Le montant total de l'opération est de 25 015,50 € HT soit 29 918,54 € TTC. La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise Bâti Rénov située 1, rue de Rouen à Bernay.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimé HT de l'opération	Travaux d'Intérêt Local	Ville de Bernay
25 015,50 €	10 000 €	15 015,50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

APPROUVE le projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

VALIDE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention au titre du chapitre 67-51, article 10 « travaux divers d'intérêt local » auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outremer et des Collectivités Territoriales et toutes autres aides financières susceptibles d'être allouées pour cette opération.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010**

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le trois septembre deux mille dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt sept août deux mille dix, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

**Etaient présents :** Mr MAUREY, Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mr BONAMY, Mme TURMEL, Mme LIBERT-LALAGÜE, Mme LIBERT, Mr BAROCHE, Mme LE GRAND, Mr BERVILLE, Mme DAVID, Mr SANDIN, Mme ANGOT, Mme LE GAL, Mr JOSSE, Mme BRANLOT, Mr WIRTON, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mme DUBUS, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

**Ont donné procuration :** Mme BARRE à Mme LE GRAND, Mr SOURDON à Mr MAUREY, Mr BETOURNE à Mr QUINTON, Mr BENA à Mr BONAMY, Mme BLOTIERRE à Mr BERVILLE, Mr GERMAIN à Mme DELANYS.

**Absent :** Mr BOHARD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

**CESSION DU BATIMENT COMMUNAL SIS 14 BIS, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, AU PROFIT DE LA S.C.I. FONCIERE CHERIOUX**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Adjoint au Maire.*

Le rapporteur expose à l'assemblée que la Société Civile Immobilière FONCIERE CHERIOUX, domiciliée 8 place Adolphe Chérioux, 75015 PARIS, a sollicité l'acquisition du bâtiment communal sis 14 bis, rue du 11 novembre 1918, qui n'est plus utilisé depuis plus de 4 ans (octobre 2005), à la suite de la cessation d'activités du Collectif Bernayen de la Solidarité (C.B.S.) qui y gérait un foyer d'hébergement d'urgence.

La SCI envisage la création de 3 logements de type 2 et d'un logement de type 3 dans le bâtiment et la construction d'un second immeuble dans la cour, comprenant 3 logements de type 3 et un logement de type 5, soit un total de 8 appartements.

Le bien pourrait être cédé pour un prix de 160 000 €.

Par ailleurs l'acquéreur potentiel souhaite contracter sous la condition suspensive à prévoir dans le compromis de vente, de l'obtention du permis de construire le second bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre cette propriété communale inutilisée, après avoir prononcé sa désaffectation et son déclassement du domaine public, à la S.C.I. FONCIERE CHERIOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'avis du service France Domaine en date du 18 février 2010,

CONSIDERANT le bien fondé de l'exposé du rapporteur, et l'inutilisation du local depuis plus de 4 ans,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances et du Développement Economique, le 25 août 2010

DECIDE :

1°/ de désaffecter le bâtiment sis 14 bis rue du 11 novembre 1918 et de le déclasser du domaine public de la Commune,

2°/ de le céder à la Société Civile Immobilière FONCIERE CHERIOUX domiciliée 8 place Adolphe Chérioux, 75015 PARIS

FIXE le prix de vente à 160 000 €, frais d'acte à la charge de l'acheteur,

DESIGNE l'Office Notarial Lebeaut, Leca, Droguet sis 6 rue Lobrot, 27300 BERNAY, aux fins d'établir l'acte de transfert de propriété,

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le dit acte, ainsi que toutes pièces administratives et comptables nécessaires pour mener à bien cette affaire.

**RACHAT AUPRES DE L' EPF NORMANDIE DE LA PARCELLE DE TERRAIN NU CADASTREE  
SECTION ZA n°8 A MALOUVE**

*Rapporteur : Madame Anne LIBERT.*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 novembre 2003, l'intervention de l'EPF Normandie a été sollicitée dans le cadre de la convention d'action foncière (C.A.F.) conclue avec la Commune, pour l'acquisition d'un terrain en friche cadastré section ZA n°8, chemin de Ferrières, Hameau de Malouve, d'une surface de 80 a 40 ca, à titre de réserve foncière pour extension future de la zone d'activités.

Le délai de portage défini par la C.A.F arrive à son terme cette année.

Aussi le Conseil Municipal est-il appelé à décider le rachat de ce bien au prix actualisé de 8 573.88 €, rachat sur lequel la Commission des Finances et du Développement Economique a émis un avis favorable au cours de sa séance du 25 août 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT que le délai de portage de l'opération défini par la convention d'action foncière conclue entre l' E.P.F. Normandie et la Commune arrive à son terme et que dès lors, il convient de respecter l'engagement pris de rachat du bien,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances et du Développement Economique réunis le 25 août 2010.

DECIDE de procéder auprès de l'EPF Normandie au rachat de la parcelle de terrain nu cadastré section ZA n°8, chemin de Ferrières à Malouve, d'une contenance de 80 ares et 40 ca au prix de 8573.88 €.

AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de transfert de propriété dont l'établissement sera confié à Maître LECA, Notaire à Bernay, ainsi que toutes pièces administratives et comptables nécessaires pour mener cette affaire à bien.

**TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
PREVISIONNEL.**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

Entre l'année 2008 et 2009, une étude a été réalisée sur la signalétique de la ville de Bernay. Elle portait sur la refonte de la signalétique directionnelle des carrefours des voies communales et départementales, ainsi que sur la mise en place de signalétique piétonne et de Relais Informations Services.

Les travaux qui découlent de cette étude débiteront en 2010 et s'échelonneront sur 3 années.

Ainsi, le montant prévisionnel global des travaux est de 390 500,00 € HT soit 467 038,00€ TTC.

Il se décompose comme suit :

- Signalétique directionnelle : 255 900,00 € HT soit 306 056,40 € TTC,
- Signalétique d'intérêt local : 67 500,00 € HT soit 80 730,00 € TTC,
- Signalétique piétonne : 10 600,00 € HT soit 12 677,60 € TTC,
- Fourniture et pose de Relais Information Service : 56 500,00 € HT soit 67 574,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant HT	Ville de Bernay	1% paysage	FISAC	TIL	UCIAL
390 500 €	221 500 €	60 000 €	8 000 €	100 000 €	1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances et du Développement Economique réunis le 25 août 2010.

APPROUVE le projet,

VALIDE l'enveloppe financière du projet,

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux,

MANDATE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être allouées auprès de l'Etat et de l'UCIAL et toutes autres aides susceptibles d'être allouées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**DENOMINATION D'UNE VOIE PIETONNIERE : PROMENADE GASTON LENOTRE**

*Rapporteur : Madame Valérie BRANLOT.*

Le rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement, de nouvelles circulations douces sur berges de rivières et en traversée du centre-ville, une promenade piétonnière d'agrément, formant liaison entre la place des Hauts Penteurs et la rue Delamotte a été créée le long du Cosnier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination de cette voie publique ainsi qu'il suit : Promenade Gaston Lenôtre.

Ainsi serait honorée la mémoire de Monsieur Gaston Lenôtre, décédé le 8 janvier 2009, inhumé au cimetière de la Couture.

Gaston Lenôtre est né à Saint-Nicolas du Bosc l'Abbé (actuellement Caorches Saint-Nicolas), il avait appris son métier à Bernay, ville à laquelle il était resté très attaché, comme l'atteste son souhait d'y reposer.

Gaston Lenôtre fut un pâtissier exceptionnel, entrepreneur, formateur et auteur de livres de cuisine dont l'œuvre professionnelle a fait l'objet d'une reconnaissance internationale et participé de façon exemplaire à la consécration de l'art culinaire et du savoir-faire français.

Avis favorable des membres de la commission « Urbanisme, Logement et stationnement » en date du 19 août 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Considérant le bien fondé de l'exposé du rapporteur,

S'en rapportant à l'avis favorable émis par les membres de la 9<sup>ème</sup> commission réunis le 19 août 2010,

DECIDE de dénommer la liaison piétonnière créée en berge du Cosnier entre la rue Delamotte et la Place des Hauts Penteurs : « Promenade Gaston LENOTRE ».

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010**

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le trois septembre deux mille dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt sept août deux mille dix, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

**Etaient présents :** Mr MAUREY, Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mr BONAMY, Mme TURMEL, Mme LIBERT-LALAGÜE, Mme LIBERT, Mr BAROCHE, Mme LE GRAND, Mr BERVILLE, Mme DAVID, Mr SANDIN, Mme ANGOT, Mme LE GAL, Mr JOSSE, Mme BRANLOT, Mr WIRTON, Mme BLOTIERRE, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mme DUBUS, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

**Ont donné procuration :** Mme BARRE à Mme LE GRAND, Mr SOURDON à Mr MAUREY, Mr BÉTOURNE à Mr QUINTON, Mr BENA à Mr BONAMY, Mr GERMAIN à Mme DELANYS.

**Absent :** Mr BOHARD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

\*\*\*\*\*

**REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION.**

*Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire*

Le Sénateur-Maire informe les membres de l'assemblée que le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 modifie le mode de calcul de la prime de service et de rendement de la filière technique et ce à compter du 17 décembre 2009 et par conséquent, abroge les modalités d'attribution de cette prime telles qu'évoquées dans la délibération du 13 décembre 2004.

En effet, la prime est désormais fixée en montant et non plus en pourcentage du traitement brut moyen du grade.

Il est donc demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification du mode de calcul et d'attribution de la prime de service et de rendement, comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>Montants annuels (en vigueur au 17 décembre 2009)</b>
Contrôleur de travaux	986 €
Contrôleur de travaux principal	1 289 €
Contrôleur de travaux en Chef	1 349 €
Technicien supérieur	1 010 €
Technicien supérieur principal	1 330 €
Technicien supérieur en Chef	1 400 €
Ingénieur	1 659 €
Ingénieur principal	2 817 €
Ingénieur en chef de classe normale	2 869 €
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5 523 €

Les montants annuels de cette prime seront réévalués par arrêté conjoint des ministres chargés du développement durable, du budget et de la fonction publique.

Il peut être attribué une indemnité complémentaire à la prime de service et de rendement aux fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de Contrôleur de Travaux, de Technicien Supérieur et d'Ingénieur qui occupent des emplois de responsabilité supérieure dans les conditions fixées par un arrêté conjoint des ministres chargés du développement durable, du budget et de la fonction publique.

Le montant individuel de la prime de service et de rendement, ainsi que l'indemnité complémentaire à cette prime, est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

Lorsque l'indemnité complémentaire à la prime de service et de rendement n'est pas perçue, le montant individuel de cette prime correspond à la base annuelle fixée par arrêté conjoint des ministres chargés du développement durable, du budget et de la fonction publique.

Le montant individuel total de la prime de service et de rendement et l'indemnité complémentaire à cette prime, lorsqu'elle est perçue, ne peuvent pas excéder le triple du montant annuel de base associé au grade détenu.

L'indemnité de service et de rendement ne peut être cumulée ni avec la prime de rendement prévue par le décret du 6 février 1950, ni avec l'indemnité d'administration et de technicité et avec les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires prévus par les décrets du 14 janvier 2002.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** la modification de calcul et d'attribution de la prime de rendement et de service de la filière technique à la date du 17 décembre 2009 conformément au décret susvisé,

**ABROGE** les modalités d'attribution de la prime de rendement et de service comme mentionnées dans la délibération du 13 décembre 2004.

**EFFECTIF THEORIQUE DU PERSONNEL MUNICIPAL –MODIFICATION.**

*Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire*

Le Sénateur-Maire informe les membres de l'assemblée qu'afin de permettre la mise en conformité du tableau des effectifs vis-à-vis des postes d'agents non titulaires, il est indispensable de modifier et compléter l'effectif théorique du personnel comme suit :

NATURE DE L'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	CREES	A CREER	POURVUS	A POURVOIR
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5/35 <sup>ème</sup>	0	1	1	
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des Activités Physiques et Sportives	10/35 <sup>ème</sup>	0	1	1	
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	0	1	1	

Le Sénateur-Maire précise également qu'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaire est manquant au tableau des effectifs suite à la titularisation de la Responsable du Point Info Jeunesse. Il convient donc de modifier et compléter l'effectif du personnel avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 (date de la mise en stage) :

NATURE DE L'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	CREES	A CREER	POURVUS	A POURVOIR
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	0	1	1	

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette décision de modification du tableau des effectifs municipaux,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** les propositions présentées par le rapporteur.

**RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » DU CENTRE SOCIAL AUPRES DE LA CAF DE L'EURE.**

*Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire.*

Depuis décembre 2005, la ville de Bernay bénéficie d'un pré-agrément « Centre social » attribué par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Ce pré-agrément se concrétise actuellement par un soutien financier du poste du directeur des sports et de l'animation de la vie locale, du poste de l'agent d'accueil de la Maison des associations et de certains frais de fonctionnement de la Maison des associations.

Il vise à permettre l'émergence d'un Projet Social de Territoire (PST).

L'agrément arrivait à échéance le 30 juin 2010. Afin d'en obtenir le renouvellement, la Directrice de l'Action sociale et le Directeur des sports et de l'animation de la vie locale ont été chargés de produire le bilan 2005 / 2010 des actions incluses dans le pré-projet social de territoire et d'élaborer le projet stratégique 2010 / 2011.

La Commission d'action sociale de la CAF du 7 juin 2010 a donné son accord pour un renouvellement de l'agrément d'une durée de 18 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2011.

Cette période va être mise à profit pour mettre en place un Comité de Pilotage du PST et engager une formation des acteurs du territoire pour poser un « référentiel commun », c'est-à-dire définir des valeurs et des enjeux qui permettront l'émergence d'un projet social de territoire partagé autour d'axes et d'actions répondant aux besoins des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de l'agrément Centre Social pour 18 mois jusqu'au 31 décembre 2011.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué de solliciter auprès de l'ensemble des partenaires toutes les aides financières susceptibles d'être allouées pour ce projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de la présente à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

**TRAVAUX D'AMELIORATION SUR DES ESPACES VERTS ET SUR DES IMMEUBLES, PROPRIETES DE LA SILOGE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE.**

*Rapporteur : Monsieur Christopher SANDIN.*

Le rapporteur informe les membres de l'Assemblée que Monsieur le Directeur Général Délégué de la SILOGE a sollicité une participation financière de la Ville à hauteur de 10% à valoir sur un programme de travaux suivant :

- « Résidentialisation espaces verts » sur les terrains jouxtant les immeubles « Coccinelles, Hironnelles, et Rossignols » situés sur le quartier du Bourg Le Comte pour un montant de 4 000 € (10 % de 40 000€).

- « Amélioration de l'installation de chauffage » sur 6 logements sis rue du Neubourg pour un montant de 5 400 € (10 % de 54 000 €).

Le versement sera étalé sur les trois prochains exercices à compter de l'exercice 2011. Il est en conséquence demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
( Mrs Quinton, Bétourné (par procuration) et Madame Rivière ne prennent pas part au vote )

C O N S I D E R A N T l'exposé du rapporteur,

S' E N R A P P O R T A N T à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

D E C I D E d'accorder à la SILOGE une participation financière de 9 400 € pour lui faciliter le financement des travaux d'amélioration qu'elle souhaite entreprendre sur les espaces verts et dans les 6 logements sus visés.

P R E C I S E que le versement de cette somme sera réparti en trois exercices et effectué de la manière suivante :

- ✓ 2011 : 3 133 €
- ✓ 2012 : 3 133 €
- ✓ 2013 : 3 134 €

S' E N G A G E 1°) à inscrire dans les budgets principaux des années concernées les crédits nécessaires

Imputation budgétaire : Compte 20418 fonction 72  
(Subvention d'équipement aux autres organismes publics divers)

2°) à procéder à l'étalement de la charge sur une durée de trois ans

A U T O R I S E le Sénateur-Maire à signer les pièces administratives et comptables afférentes à cet engagement.

**SILOGE – GARANTIES D’EMPRUNTS – MODIFICATION DE LA DUREE DU PRET.**

*Rapporteur : Monsieur Christopher SANDIN.*

Par délibération en date du 25 février 2010, l’assemblée délibérante de la ville de Bernay a accordé sa garantie financière pour le remboursement de 2 emprunts d’un montant de 6 201 128 € (à hauteur de 20 %) pour un montant de 1 240 225,60 € demandés par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la démolition-reconstruction de 36 logements sur le quartier du Stade.

A la demande de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, il est demandé aux membres de l’assemblée de bien vouloir se prononcer de nouveau pour accepter la modification de la durée de l’emprunt PRU type PLUS BBC d’une durée de 40 ans au lieu de 32 ans comme prévu initialement.

**Article 1 :** La délibération du 25 février 2010 est modifiée de la manière suivante :

**Nouvelles caractéristiques du prêt.**

Prêt PRU type PLUS BBC:

Montant du prêt : 5 206 609 €

Montant garanti : 1 041 321,80 €

**Durée totale du prêt : 40 ans**

Echéances : annuelles

Taux d’intérêt actuariel annuel : 1,65 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Révisabilité des taux d’intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

L’ensemble des autres dispositions de la délibération du 25 février 2010 reste inchangé.

Le Conseil Municipal à l’unanimité, ( Mrs Quinton, Bétourné (par procuration) et Madame Rivière ne prennent pas part au vote )

AUTORISE le Sénateur-Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l’emprunteur.

**PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX POUR L'ENTRETIEN DE LEURS ESPACES VERTS.**

*Rapporteur : Madame Françoise TURMEL, Adjointe au Maire.*

Le rapporteur rappelle que les conventions de participation financière conclues avec les bailleurs sociaux pour l'entretien de leurs espaces verts ont pris fin en décembre 2009.

Conformément à l'article 6 des conventions, elles peuvent être renouvelées par voie d'avenant, après accord des parties.

Les avenants ont pour objet le renouvellement de la durée de chaque convention pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Des modifications sont aussi apportées à l'article 5-3 des conventions initiales, elles concernent les indices x et z.

Il est à noter que l'indice z correspondant à l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA) est calculé en base et référence 2005 depuis mars 2009. Cela se traduit par un changement de l'année de référence : l'indice moyen annuel de l'année 2005 est égal à 100 au lieu de l'année 2000 précédemment ;

L'indice x correspondant à l'indice d'ensemble des traitements de la fonction publique traitement brut total catégories C et D (base 100 en 1991) n'est plus calculé par l'INSEE. Il convient de le remplacer par l'indice de traitement brut –grille indiciaire (ITB-GI) pour la catégorie C – salaires de la fonction publique, avec une base 100 en 2000.

La formule d'actualisation des conventions initiales reste inchangée, les nouveaux indices se substituent aux anciens.

Les membres de l'Assemblée sont appelés à se prononcer sur les projets d'avenant aux conventions de participations financières conclues avec bailleurs sociaux pour l'entretien de leurs espaces verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ( Mrs Quinton, Bétourné (par procuration) et Madame Rivière ne prennent pas part au vote )

S'EN RAPPORTANT à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

CONSIDERANT le bien fondé de l'exposé du rapporteur,

APPROUVE les avenants aux conventions de participations financières conclues avec les bailleurs sociaux la SILOGE, SECOMILE et EURE HABITAT pour l'entretien de leurs espaces verts,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les dits avenants.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le trois septembre deux mille dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt sept août deux mille dix, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

**Etaient présents :** Mr MAUREY, Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mme TURMEL, Mme LIBERT-LALAGÜE, Mme LIBERT, Mr BAROCHE, Mme LE GRAND, Mr BERVILLE, Mme DAVID, Mr SANDIN, Mme ANGOT, Mme LE GAL, Mr JOSSE, Mme BRANLOT, Mr WIRTON, Mme BLOTIERRE, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mme DUBUS, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

**Ont donné procuration :** Mme BARRE à Mme LE GRAND, Mr SOURDON à Mr MAUREY, Mr BETOURNE à Mr QUINTON, Mr GERMAIN à Mme DELANYS, Mr BONAMY à Mme RIVIERE.

**Absents :** Mr BOHARD, Mr BENA.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION DE DEPOT ENTRE LES MUSEES DE BERNAY ET D'ELBEUF.**

*Rapporteur : Monsieur Christopher SANDIN*

Le rapporteur expose à l'assemblée que le musée de Bernay conserve une collection ornithologique dépourvue pour certains spécimens, de socles de présentation. Ces spécimens sont présentés entre le 5 juin et le 19 septembre 2010 au public dans l'exposition « Les oiseaux s'envolent dans l'abbatiale ».

Par ailleurs, le musée d'Elbeuf dépendant de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe(CREA) conserve un ensemble important de socles anciens destinés à la présentation d'oiseaux naturalisés. Les oiseaux de la collection du musée de Bernay ont été enrichis le temps de l'exposition par les socles du musée d'Elbeuf.

Afin de pérenniser cette présentation dans l'avenir, et d'éviter une fragilisation des spécimens, le musée de Bernay et le musée d'Elbeuf ont souhaité se confier des objets en lien avec leurs collections et permettant d'enrichir le parcours de leurs visiteurs ;

Ainsi le musée de Bernay recevrait en dépôts ces socles anciens du XIXe siècle et le musée d'Elbeuf recevrait en dépôt une urne cinéraire gallo-romaine découverte au XIXe siècle à Elbeuf et offerte en 1880 à la Ville de Bernay par Arthur Join-Lambert, portant le numéro d'inventaire 880.1.18.

Non exposée au public, conservée dans les réserves du musée de Bernay, cette urne nécessite une restauration. La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, le dépositaire, s'est engagé à prendre en charge la restauration de cette œuvre en contrepartie du dépôt de cette œuvre archéologique et ce pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois avec l'accord du déposant vers le musée d'Elbeuf en vue de sa réouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le dépôt entre les musées de Bernay et d'Elbeuf des objets cités ci-dessus
- AUTORISE le Sénateur-Maire, ou l'Adjoint Délégué, à procéder à la signature de la convention s'y rapportant.

#### **ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT GENERAL DU SERVICE DES CIMETIERES DE LA VILLE DE BERNAY.**

*Rapporteur : Monsieur Gérard BERVILLE.*

Le rapporteur expose qu'il est souhaitable de remettre à jour le règlement général du service des cimetières, définissant les modalités d'usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Approuve** le nouveau règlement des Cimetières de la ville de Bernay.

**Charge** Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint délégué de la mise en œuvre dudit règlement.

*(règlement consultable au service de l'Etat-Civil)*

#### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)-OCTROI DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire.*

Par délibérations en dates des 9 février 2006, 27 juin 2008 et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'attribution des aides de la Commune dans le cadre de l'O.P.A.H.

Le comité technique a proposé l'octroi des subventions suivantes :

- Monsieur Pierre VINCOT, 38, Côte Saint Michel à Bernay, **5 000,00 €** pour les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 8, rue Alexandre dont il est propriétaire.
- Monsieur Alain RUSSON, 30, rue des Fontaines à Bernay, **269,11 €** pour le remplacement d'une chaudière existante par une chaudière à condensation.

L'ensemble de ces travaux répond aux critères définis par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'EN RAPPORTANT aux avis émis par les membres des commissions « Urbanisme, logement et stationnement » en date du 19 août 2010, et « Finances et développement économique » en date du 25 août 2010,

APPROUVE la proposition du comité technique de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

DECIDE en conséquence d'attribuer dans le cadre de l'OPAH, les subventions communales détaillées précédemment.

**INDEMNITE COMPENSATRICE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS NON LOGES – FIXATION DU TAUX DE BASE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010.**

**Rapporteur** : Madame Virginie LIBERT-LALAGUE, Adjointe au Maire.

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'en vertu des dispositions du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs non logés et à la circulaire d'application en date du 2 février 1984, le montant de l'indemnité prévue est fixé, chaque année, par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale, saisi par courrier le 30 avril 2010, a émis un avis favorable pour la fixation du taux de cette indemnité de base à la somme de **205,75€/mois**

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

**EMET** un avis favorable pour que le montant de l'indemnité de base mensuelle prévue en faveur des instituteurs non logés soit fixé, à compter du **1er janvier 2010**, à la somme de 205,75€, à laquelle s'ajouteront le cas échéant, les majorations légales en vigueur.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'EPIC OFFICE DE TORISME**

**Rapporteur** : Madame Sophie DELANYS, Adjointe au Maire

Vu la décision du Comité de Direction de l'EPIC du 4 juin 2010,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPIC qui stipule que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés par le président au comité de direction qui en délibère et le transmet au conseil municipal pour approbation,

Le résultat définitif de clôture fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de 9 566,40 €,
- en section d'investissement, un solde d'exécution globale de 11 395,37 €

**Soit un report d'excédent réel à la section de fonctionnement, à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté) de 9 566,40 €.**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2009 de l'EPIC Office de Tourisme.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010**

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le trois septembre deux mille dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le vingt sept août deux mille dix, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Mr QUINTON, Mme DELANYS, Mme RIVIERE, Mme TURMEL, Mme LIBERT-LALAGÜE, Mme LIBERT, Mr BAROCHE, Mme LE GRAND, Mr BERVILLE, Mme DAVID, Mr SANDIN, Mme ANGOT, Mme LE GAL, Mr JOSSE, Mme BRANLOT, Mr WIRTON, Mme BLOTIERRE, Mr LAUNAY, Mme DIONIS, Mr MESNILDREY, Mme PITETTE, Mr LEROOY, Mme DUBUS, Mr DIDTSCH, Mme VARANGLE.

**Ont donné procuration :** Mme BARRE à Mme LE GRAND, Mr BETOURNE à Mr QUINTON, Mr GERMAIN à Mme DELANYS, Mr BONAMY à Mme RIVIERE, Mr MAUREY à Mme TURMEL.

**Absents :** Mr BOHARD, Mr BENA, Mr SOURDON.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

\*\*\*\*\*

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire*

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée que, conformément aux dispositions du décret n°96-635 du 6 mai 1995, le Maire est tenu de présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dressé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure, selon l'article D.1321-104 du Code de la Santé Publique.

Il est donc donné lecture aux membres de l'assemblée de l'intégralité de ces rapports dressés au titre de l'année 2009.

**SERVICE DE L'EAU – REMPLACEMENT DES FILTRES DE L'USINE D'ULTRAFILTRATION –  
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION.**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

Le rapporteur informe l'assemblée qu'une étude de vérification de l'intégralité des modules d'ultrafiltration a été réalisée. Les résultats ne sont pas satisfaisants et montrent à l'évidence une usure des modules.

Ceux-ci ont dépassé la limite de garantie (5 ans) nécessitant un remplacement. Ce dernier était programmé pour 2011.

Toutefois, afin de sécuriser la distribution d'eau, il est proposé au Conseil Municipal de procéder dès maintenant à leur remplacement.

Le coût de la prestation est estimé à 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de changer les modules d'ultrafiltration.

D'AUTORISER Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la consultation.

D'AUTORISER Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la marché dans la limite des crédits ouverts.

**DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire*

Afin de solder le remboursement des dépôts de garantie, il y a lieu d'ouvrir un crédit de 5 823.99 € au compte 678 – autres charges exceptionnelles par prélèvement du compte 022 – dépenses imprévues.

Par ailleurs, le contrôle d'intégrité des modules d'ultrafiltration laisse apparaître une détérioration de ceux-ci. Afin d'assurer leur renouvellement, il convient de prévoir en 2010 leur remplacement, il y a donc lieu d'en prévoir le financement.

**BUDGET SERVICE EAU :**

Au compte 022	dépenses imprévues	- 5 823.99 €
Au compte 678	autres charges exceptionnelles	+ 5 823.99 €
Au compte 238	immobilisations Corporelles	+ 200 000 €
Au compte 16	emprunts	+ 200 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**S'EN RAPPORTANT** à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Financement et du développement économique » en date du 25 août 2010.

**S'EN RAPPORTANT** à l'avis favorable émis par les membres de la commission « Aménagement, eau et assainissement » en date du 26 août 2010.

**DECIDE** de régulariser cette situation, et de procéder aux transferts ci-dessus.

**CONVENTION DE FACTURATION DE L'EAU DISTRIBUEE PAR LES SYNDICATS -CHANGEMENT DE MODALITE ET DE PRESTATAIRE.**

*Rapporteur : Monsieur Jean QUINTON, Adjoint au Maire.*

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que le syndicat de Bernay Ouest a changé de prestataire pour sa distribution d'eau.

Compte tenu de la décision du Conseil Municipal de facturer l'eau de manière identique pour tous les administrés de Bernay, il convient de repasser une nouvelle convention de facturation avec le Syndicat et la SAUR, nouveau prestataire.

Par ailleurs, les modalités de facturation de la redevance pollution de l'Agence de l'Eau ayant changé, il convient d'intégrer cette modification dans les conventions avec les syndicats.

Avis favorable des membres de la commission « Aménagement, eau et assainissement » en date du 26 août 2010.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer des nouvelles conventions avec la SAUR (pour le syndicat de Bernay Ouest) et VEOLIA Eau (pour les syndicats de Bernay Est et Saint Aubin le Vertueux).

Le Président fait lecture des questions orales.( cf annexe)

fin de séance à 21 heures